

**23-12-09 Administration Générale – Ecoles**

Fusion des groupes scolaires Jean Macé et Jules Ferry pour la rentrée scolaire 2024 - 2025

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2121-30,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L212-1,

Vu la circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003,

Vu les courriers du Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire en date du 10 juillet 2023 alertant la commune sur une baisse des effectifs des écoles Jules Ferry et George Sand,

Considérant le constat alarmant d'une baisse constante des effectifs sur l'ensemble des groupes scolaires et principalement sur l'école Jean Macé,

Considérant que la fusion permet une meilleure anticipation dans la gestion des effectifs dans les années à venir et peut également permettre de maintenir le nombre d'enseignants actuellement affectés sur la commune,

Considérant les différentes rencontres et réunion de travail pour préparer cette fusion avec Madame l'Inspectrice de l'éducation nationale ;

Considérant qu'un accompagnement et un dialogue sont engagés depuis 2022 avec les enseignants, les parents d'élèves et les agents territoriaux des groupes scolaires concernés,

Considérant l'avis du conseil d'école de Jules Ferry du 9 novembre 2023 approuvant à la majorité le projet de fusion,

Considérant l'avis du conseil d'école de Jean Macé du 10 novembre 2023 approuvant à l'unanimité le projet de fusion,

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver la fusion des écoles Jules Ferry et Jean Macé en un seul groupe scolaire,
- D'implanter ce nouveau groupe scolaire dans les bâtiments de l'école Jules Ferry en cours de rénovation et d'agrandissement,
- De fermer le groupe scolaire Jean Macé,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la fusion des écoles Jules Ferry et Jean Macé et à la fermeture du groupe scolaire Jean Macé, qui prendra effet à compter de la rentrée 2024/2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'avis de Monsieur le Préfet en vue d'une désaffectation des locaux du groupe scolaire Jean Macé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la fusion des écoles Jules Ferry et Jean Macé en un seul groupe scolaire,

- D'implanter ce nouveau groupe scolaire dans les bâtiments de l'école Jules Ferry en cours de rénovation et d'agrandissement,
- De fermer le groupe scolaire Jean Macé,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la fusion des écoles Jules Ferry et Jean Macé et à la fermeture du groupe scolaire Jean Macé, qui prendra effet à compter de la rentrée 2024/2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'avis de Monsieur le Préfet en vue d'une désaffectation des locaux du groupe scolaire Jean Macé.

**Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 12 décembre 2023**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance  
Mireille PAPIN, 3<sup>e</sup> Adjointe**

# ***Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez***

## **Séance du 11 décembre 2023**

**23-12-09 Administration Générale – Ecoles**

Fusion des groupes scolaires Jean Macé et Jules Ferry pour la rentrée scolaire 2024 - 2025

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 23 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents et excusés :

MM. ACHARD Pierre - TALIA Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. TALIA à M. DI PAOLO  
Mme LAFON à Mme PAPIN  
Mme MOURGUES à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :